

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre *Jan*

N° 86

SIGNALEMENT.

Le *Jr* *Cazals* *Jean*  
*Boulangier*  
nati de *St Sauvy*  
demeurant à *St Sauvy*  
allant à *Madrid*  
âgé de *31* ans, taille d'un mètre

*110* centimètres

cheveux *chât foncé* front *Carré*

sourcils *châtains* yeux *Brun*

nez *Long* bouche  *moyenne*

barbe *châtains* menton *Grand*

visage *Long* teint *ordinaire*.

SIGNES PARTICULIERS.



PIÈCES DEPOSÉES :

*La demande.*

FAIT à *Aurillac* le *2* *Juillet* *1860*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

*Cazals*



Commune de St. Savy  
Canton de St. Maurice  
Département du Cantal



Je la présente le Contre  
par M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> de la  
Commune de St. Savy  
Sousigné Louis Dassi  
qui le passeport d'ici  
par Cozals Jean Louis  
Le Signalement suit par  
ce accordé  
fait le Signalement  
age de 31 an ou  
taille d'un mètre 70 centimètres  
visage long, front découvert  
yeux bruns, nez bon, bouche  
souple, cheveux, moustes grand  
cheveux châtains noirs  
Sousigné châtains noirs, teint coloré  
visage oval, nez châtains noirs  
fait à St. Savy le 1 juillet 1850  
approuvant par ses seuls Représentants  
L. M<sup>rs</sup>

Monsieur  
Monsieur le Préfet du cantal

Monsieur le Préfet  
Jean Cozals du village de Combe d. ~~est~~  
La Commune de St. Savy Cultivateur  
age de trente six an faisant partie de  
la classe de 1838, et ayant fait son service  
à l'armée de son pays qui est dans  
l'intérieur de St. André a Madrid le 14 septembre  
accompagné d'autres français, pour y faire  
un Commerce, il s'oblige à la conséquence  
auprès de vous M<sup>rs</sup> le préfet pour que  
vous veuillez lui en délivrer tout  
passeport nécessaire pour arriver à destination  
l'empêchant et l'homme de son pays  
les hommages très des plus respectueux  
fait à St. Savy le 1 juillet 1850

Cozals

